

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal..... 45
Membres en exercice..... 45
Présent.e.s ou représenté.e.s
à la séance 45
Excusé.e.s 00
Absent.e.s..... 00

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2020-12-13-MDC:

Subventions d'aide à projet aux associations
locales

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **dix-sept décembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **onze décembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, Mme NAIT-BAHLOUL, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme CAZALS.

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

M. BRUNET	a donné mandat à	Mme BOUHADA
Mme LARABI	a donné mandat à	M. LACHELACHE
Mme MICHEL	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. DAMIANI
M. MATHIEU	a donné mandat à	Mme AMSELLEM-SIMONNET
M. GUYOT	a donné mandat à	M. LECOQ
M. BEDOURET	a donné mandat à	Mme CAZALS

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme LELU ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008,

VU le budget de la Commune,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'attribuer une subvention « Aide à projets » aux associations ayant déposé un projet pour l'organisation de diverses manifestations présentant un intérêt local,

SUR avis de la Commission d'aide à projet,

A L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1 : Le versement des subventions « Aides à projet » pour les associations suivantes :

Compagnie Whisky Time, pour le projet : Création théâtrale marionnettique intitulée : "Ma1"
Montant **1000 €**

Association Solidarité Batoto France, pour le projet : Construction et équipement d'un centre de formation professionnelle au Congo.
Montant **4000 €**

S'unir Pour Exister, pour les projets : Activités physiques : "CrossFit" et "Cardio Training" au City Stade des Larris et pour l'atelier professionnel ciblé sur l'accès et l'insertion à l'emploi.
Montant **800 €**

Kay Lek « On mange de tout », pour le projet : Préparation « Soupes Populaires » pour les habitants des quartiers populaires de la Ville.
Montant **400 €**

Avenir Togo 94 : pour le projet : Evénement dans le cadre de la QSI
Montant **200 €**

Kaloumba : pour le projet : Animation à la médiathèque dans le cadre de la QSI
Montant **400 €**

Les Robinsons des Glaces : pour le projet : Animation en milieu scolaire dans le cadre de la QSI
Montant **1800 €**

Tapataclé : pour le projet : Animation en milieu scolaire dans le cadre de la QSI
Montant **2500 €**

FSE Lycée Pablo Picasso : pour le projet : Animation en milieu scolaire dans le cadre de la QSI
Montant **1500 €**

Article 2 : d'inscrire les crédits au budget primitif 2021

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le **21 DEC. 2020**
Publication
le **21 DEC. 2020**
Notification
le **21 DEC. 2020**
Certifié exécutoire
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

